

Arrêté no 213 du Conseil général

Séance no 83 du 4 juillet 2022

Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 79 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrête :

1. Une subvention de Fr. 4'000.00 en faveur du Garage du Haut-Doubs SA pour l'installation de cellules photovoltaïques et la pose d'un chauffage central à copeaux est approuvée.
2. Le financement de cette dépense est assuré par le compte de fonctionnement.
3. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 7 juillet 2022 (art. 9 RO).
4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au Secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 7 juillet 2022

Conseil général Les Bois

Le Président :


Pierre-Alain Frésard

La Secrétaire :


Séverine Bippert